



LITIGE DE PRISE EN CHARGE ASSURANCE

Par **nicoleD**, le **11/12/2018** à **13:41**

BONJOUR marque de politesse
Assurée au tiers a Gxxxxa,j ai déclaré 1 sinistre ou je suis responsable.
Mon véhicule est hors d'usage en état d épave.
L'on me refuse le remboursement de mes lunettes cassées
puisqu'ils n'ouvrent pas de dossier.
Et pourtant dans mes garanties assurances mes objets personnels sont garantis jusqu'à hauteur de 1788.84 sans exclusion pour la souscription du contrat en formule au tiers;
Dans mes garanties assistance auto presto est bien marqué la location d un véhicule pour 20 jours en situation d'épave,
il n'est pas mis que c'est l ouverture du dossier et le passage de l expert qui en sont la condition;
on m'a aussi refusé la location du véhicule;
Aucune ligne restrictive ne m'informe de cette situation dans mon contrat !!
est ce 1 erreur de saisie du commercial qui a saisi la modification de mon contrat de tout risque en éco ?
je vous remercie de m informer
nicole

Par **Visiteur**, le **11/12/2018** à **16:48**

Bonjour
Ces prestations sont peut être liées à la condition de couverture de l'accident.